



Mémoire sur le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Présenté au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Agnes Beaulieu
directrice générale
Insertech Angus
2600 rue William-Tremblay, bureau 110
Montréal, QC - H1Y 3J2
www.insertech.qc.ca

Février 2010

Table des matières

1. Sommaire exécutif.....	4
2. Action environnementale et sociale d’Insertech Angus	5
3. Importance du respect de la hiérarchie des 3RV-E	6
4. Économie sociale et impacts positifs du réemploi	8
5. Approche de responsabilité élargie des producteurs.....	11
6. Conclusion	13
7. Synthèse des recommandations d’Insertech Angus.....	14

I. Sommaire exécutif

Insertech Angus est une entreprise d'économie sociale qui, depuis 1998, récupère, réemploie et revend du matériel informatique provenant principalement des Industries, commerces et institutions (ICI) de la région de Montréal. Reconnue comme entreprise d'insertion par Emploi-Québec et par le Collectif des entreprises d'insertion du Québec, Insertech utilise l'activité de réemploi informatique pour former des jeunes adultes en difficulté et les insérer au marché du travail et à la société québécoise. De 2003 à 2007, Insertech a fait partie de la Filière des produits des technologies de l'information et des communications (TIC), mise sur pied par Recyc-Québec pour soumettre des recommandations au MDDEP sur la gestion des matières résiduelles issues des TIC.

Insertech est très heureuse de ce projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles et en particulier, du règlement sur la récupération et la valorisation des produits électroniques par les producteurs. Nous avons d'ailleurs déposé récemment un mémoire en appui au projet de règlement, en suggérant quelques recommandations pour faciliter une mise en œuvre réussie. Nous soutenons avec enthousiasme la volonté du gouvernement de bâtir une économie verte et d'adopter une position ferme pour diminuer l'enfouissement des déchets, notamment des déchets électroniques. Nous souscrivons à la lecture des grands enjeux présente dans ce projet de politique et appuyons les principes généraux et les actions qui y sont énoncés.

En tant qu'entreprise de réemploi, nous nous réjouissons particulièrement de l'importance accordée au respect de la hiérarchie des 3RV-E dans la gestion des matières résiduelles et de l'accent mis sur le soutien au réemploi. Rappelons que cette hiérarchie est très importante dans le cas des produits électroniques tels que les ordinateurs, car ceux-ci peuvent être facilement réemployés par un autre utilisateur sans faire l'objet d'une transformation importante. Le réemploi ne s'oppose pas au recyclage; il en constitue plutôt une étape antérieure et complémentaire, qui permet de prolonger la vie des produits. Cette nouvelle politique de gestion des matières résiduelles représente une excellente occasion de soutenir l'action des entreprises d'économie sociale qui oeuvrent dans le réemploi, tout comme Insertech, et ce, en cohérence avec la Loi et la Stratégie du développement durable adoptées par le gouvernement du Québec. En effet, les entreprises d'économie sociale constituent des modèles de développement durable, intégrant les considérations sociales, économiques et environnementales au sein de leurs activités.

Dans ce mémoire, nous présenterons d'abord le travail environnemental et social réalisé par Insertech Angus. Nous insisterons ensuite sur l'importance du respect de la hiérarchie des 3RV-E, en particulier dans la gestion des produits électroniques récupérés. Nous parlerons également du travail réalisé par des entreprises d'économie sociale comme Insertech, qui utilisent le réemploi à des fins sociales et qui ont un impact significatif sur le développement local et régional dans leur milieu. Nous souhaitons que la nouvelle politique vienne renforcer le secteur du réemploi. Nous ferons également certaines recommandations en lien avec le futur règlement sur la responsabilité élargie des producteurs de produits électroniques.

Avec sa grande expérience dans le domaine du réemploi, Insertech Angus est heureuse d'offrir sa collaboration au MDDEP et aux producteurs, dans le cadre de la mise sur pied de programmes individuels ou collectifs de récupération des produits électroniques. Insertech travaillera aussi de concert avec l'ensemble des entreprises d'économie sociale du Québec qui souhaitent favoriser un développement plus durable et solidaire et ainsi participer aux efforts concertés de cette nouvelle politique. C'est pourquoi nous proposons quelques recommandations pour s'assurer que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles soutienne les principes du développement durable.

II. Action environnementale et sociale d'Insertech Angus

Insertech Angus est une entreprise d'insertion à but non lucratif, créée en 1998 dans l'Est de Montréal, pour former des jeunes en difficulté et les préparer au marché du travail. En 11 ans, Insertech a aidé plus de 550 jeunes adultes à intégrer un emploi ou retourner aux études et à prendre leur place dans la société. En collaboration avec Emploi-Québec, le programme d'insertion d'Insertech Angus utilise toutes les facettes du travail de réemploi d'équipements informatiques pour permettre aux jeunes en formation de développer des compétences utiles au sein du marché du travail. Insertech Angus est membre du Collectif des entreprises d'insertion du Québec et du Chantier de l'économie sociale.

Insertech sert de point de collecte pour le public et offre un service de récupération aux Industries, commerces et institutions (ICI) soucieux de se départir de leur matériel électronique dans un esprit de développement durable. Le matériel recueilli est vérifié, réparé et remis à niveau pour en favoriser le réemploi maximal. Depuis 1998, Insertech a permis le réemploi de 55 000 ordinateurs de bureau et portables, ainsi que de dizaines de milliers d'autres équipements informatiques.

L'action d'Insertech s'inscrit directement dans la Loi et la Stratégie sur le développement durable du gouvernement du Québec et respecte la hiérarchie des 3RV-E. Ainsi en 2008-2009, Insertech a réussi à réutiliser 73 % de tous les ordinateurs récupérés et 64 % de l'ensemble du matériel recueilli, ce qui représentait 108 tonnes de matériel informatique réemployé. Quand le matériel récupéré n'est plus utilisable, Insertech l'achemine à des recycleurs de confiance.

En plus de servir à nos activités d'insertion, le matériel réemployé est vendu à bas prix aux familles et individus à faible revenu et aux organismes sociaux. Il est également envoyé aux écoles, grâce à un partenariat avec l'organisme *Ordinateurs pour les écoles du Québec*. Le travail d'Insertech favorise l'accès à la technologie et l'intégration sociale de personnes souvent plus isolées et démunies. Insertech offre aussi au public et aux organismes de l'information environnementale, du soutien technique et de la formation à une meilleure utilisation pour prolonger la vie des ordinateurs et réduire la consommation à la source.

L'atelier d'économie sociale d'Insertech Angus a des retombées économiques et sociales importantes. Il crée 20 emplois permanents, de même que 50 postes d'insertion socioprofessionnelle et 20 places de stages pour des étudiants et nouveaux diplômés en technologie. Insertech génère plus de 1,5 million de dollars par la vente de produits et services informatiques à sa clientèle, à l'échelle locale et régionale. Ces revenus servent au financement des activités d'insertion des jeunes en difficulté.

La contribution d'Insertech au développement de sa communauté a été reconnue à plusieurs reprises, notamment par le prix ESTim 2006 en Économie sociale de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et par le prix Inspiration 2008 de la CDEC Rosemont Petite-Patrie. Insertech a aussi obtenu l'attestation *ICI ON RECYCLE! Niveau 3 - Performance* de Recyc-Québec et un Phénix de l'Environnement 2009 en gestion des matières résiduelles.

III. Importance du respect de la hiérarchie des 3RV-E

La nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles déposée par la ministre Line Beauchamp affirme comme un principe essentiel la nécessité de gérer les matières résiduelles en privilégiant dans l'ordre la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Cette même hiérarchie se retrouvait dans l'Accord signé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) en 2009, dans lequel étaient précisées les lignes directrices des programmes de responsabilité élargie des producteurs. La Filière TIC, coordonnée par Recyc-Québec de 2003 à 2007, était composée de 28 intervenants du secteur des TIC, principalement des producteurs et détaillants. La Filière TIC, dont faisait partie Insertech, avait aussi recommandé le respect de cette hiérarchie pour la gestion des produits TIC. Le projet de règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les producteurs met aussi de l'avant ce même principe.

Nous appuyons vivement la nécessité de réviser rapidement la définition du terme « valorisation » contenue dans la Loi québécoise sur l'environnement (LQE), afin d'établir clairement la hiérarchie des 3RV-E en cohérence avec la présente politique. L'obligation de respecter la hiérarchie des 3RV-E constitue une très bonne nouvelle pour toutes les entreprises intervenant dans le réemploi, en particulier pour la filière du réemploi des produits électroniques. Non seulement des équipements comme les ordinateurs éviteront-ils l'enfouissement, mais en plus les fabricants et détaillants ne pourront plus envoyer directement chez des recycleurs des ordinateurs encore tout à fait réutilisables afin qu'ils soient démantelés et détruits. Le réemploi ne s'oppose pas au recyclage; il s'oppose plutôt au gaspillage des ressources et constitue une étape antérieure au recyclage. Lorsqu'ils auront atteint la fin de leur vie utile, ces équipements réemployés devront par la suite être acheminés au recyclage pour être gérés de façon écologique jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Les produits électroniques comme les ordinateurs de bureau et les portables font déjà l'objet d'un important travail de récupération par plusieurs entreprises de recyclage et par quelques organisations spécialisées dans le réemploi. Malheureusement, le réemploi et le recyclage sont souvent fusionnés dans les statistiques, de sorte qu'il est difficile de savoir quelle proportion du matériel récupéré par ces entreprises est réemployée dans les faits. Une solution de facilité pourrait donc consister à acheminer tous les équipements à des entreprises de démantèlement et de recyclage, même dans les cas où le matériel récupéré pourrait avoir encore une vie utile.

Selon Kuehr et Williams (2004), la fabrication d'un ordinateur et de son écran exige 22 kg de produits chimiques, 240 kg de combustible fossile et 1,5 tonne d'eau. Ces mêmes auteurs soulignent aussi que le réemploi d'un ordinateur permet d'économiser 5 à 20 fois plus d'énergie que le recyclage, car 80 % de l'énergie utilisée par un ordinateur l'est au moment de sa fabrication.¹

À la lumière de ces considérations, il est clair que pour le Québec, une meilleure gestion des déchets issus des TIC doit d'abord et avant tout passer par une diminution des impacts liés à la production des équipements. En allongeant la vie des équipements et composants informatiques, les entreprises de réemploi de matériel informatique contribuent directement à l'atteinte de cet objectif.

¹ R. Kuehr, E. Williams (2004), Computers and the Environment: Understanding and Managing their Impacts.

Tout comme le MDDEP, nous croyons que le gouvernement doit être en mesure de rendre compte des résultats à la population (*action 36*). Pour ce faire, il nous semble essentiel de disposer de données fiables, distinguant clairement les résultats obtenus dans le domaine du réemploi des totaux de matières recyclées. Trop souvent les chiffres de réemploi sont compilés avec ceux du recyclage, ce qui ne permet pas de mesurer l'avancement réel de nos actions. Le fait de compiler des données de réemploi de façon claire et rigoureuse aiderait à garantir le respect de la hiérarchie des 3RV-E dans la gestion des matières résiduelles.

Recommandation 1

Nous recommandons que le gouvernement s'assure que soient compilées par les producteurs et par les municipalités, des données fiables distinguant clairement les chiffres de matières réemployées de ceux des matières recyclées.

Les fabricants ont bien sûr un rôle à jouer en produisant des équipements contenant des composants moins toxiques, plus évolutifs et plus recyclables ou en diminuant les emballages. Cependant, il ne suffit pas de produire un équipement comportant des composants qui se recyclent pour faire preuve d'un comportement acceptable au niveau environnemental. La présence de nombreuses substances toxiques intervenant dans la fabrication des équipements informatiques plaide aussi pour la nécessité de réduire autant que possible la consommation inutile des équipements issus des TIC par exemple.

D'autres produits pourraient également faire l'objet d'une démarche systématique pour en favoriser la réduction à la source et le réemploi avant le recyclage. C'est pourquoi nous sommes en faveur de l'*action 4* de la présente politique qui propose la création de tables de concertation réunissant les différents acteurs concernés pour augmenter la réduction à la source et le réemploi. Nous appuyons également l'*action 5* qui souhaite décourager l'utilisation de produits de courte durée et prolonger la vie utile des produits. Cependant, nous pensons qu'une des façons d'y arriver consisterait à impliquer des entreprises d'économie sociale sur ces tables à cause de leur expertise dans le réemploi.

Recommandation 2

Nous recommandons que des entreprises d'économie sociale spécialisées en récupération et réemploi des produits fassent partie des tables de concertation qui seront créées par le gouvernement pour favoriser la réduction à la source et le réemploi.

Nous appuyons également l'*action 32* de ce projet de politique soulignant que le gouvernement entend consacrer 3 millions de dollars à la réalisation d'études sur l'analyse du cycle de vie (ACV) de certains produits. Nous suggérons cependant que ces ACV soient réalisées de façon à permettre de comparer l'impact environnemental du réemploi par rapport à la production du produit neuf et du réemploi par rapport au recyclage.

Recommandation 3

Nous recommandons que les analyses du cycle de vie qui seront réalisées pour une meilleure gestion des matières résiduelles (*action 32*) permettent de comparer l'impact environnemental du réemploi par rapport à la production du produit neuf de même que l'impact du réemploi par rapport au recyclage.

IV. Économie sociale et impacts positifs du réemploi

Les entreprises d'économie sociale (EES) œuvrant en réemploi représentent une excellente illustration du développement durable tel que présenté dans la Stratégie du développement durable adoptée par le gouvernement du Québec. Elles constituent aussi des alliés de taille du gouvernement dans sa Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le réemploi sert depuis longtemps au Québec à remplir des fonctions sociales, éducatives, d'insertion et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, une quinzaine d'entreprises d'insertion, membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, utilisent l'activité de réemploi de différents produits pour former leurs travailleurs en processus d'insertion. Les produits d'utilité sociale issus du réemploi sont ensuite redistribués à bas prix dans la communauté, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté et au développement local. Songeons aux meubles, aux électroménagers, aux jouets, aux vêtements, aux bicyclettes ou aux ordinateurs qui font l'objet du travail considérable de récupération et de réemploi par des entreprises d'insertion au Québec.

En partenariat avec Emploi-Québec et la Commission scolaire de Montréal, Insertech a développé un programme d'insertion socioprofessionnelle qui utilise toutes les facettes du travail de récupération, de remise à niveau et de réemploi de matériel électronique, pour former des jeunes adultes. Les activités de formation d'Insertech favorisent le développement de compétences utiles au sein du marché du travail car elles comportent un aspect technologique intéressant. Insertech a ainsi permis à plus de 550 jeunes de reprendre leur vie en main et d'intégrer ensuite avec succès le marché du travail. L'insertion sociale et économique réussie de jeunes à risque représente un acquis économique d'importance, tant par leur contribution au marché de l'emploi que par la diminution des coûts sociaux liés à l'exclusion (coûts de santé, justice, aide sociale, etc.).

Le réemploi est encore plus créateur d'emplois que le recyclage et évidemment bien davantage que l'enfouissement. En effet, les grandes entreprises de recyclage sont très mécanisées et emploient beaucoup moins de personnel pour un même volume d'activités que les entreprises de réemploi. Ainsi, Insertech crée 20 postes permanents, 50 emplois d'insertion socioprofessionnelle et 20 places de stage d'acquisition d'expérience, pour une production annuelle d'environ 5 500 ordinateurs remis à niveau.

Les entreprises d'économie sociale sont des acteurs de premier plan dans le domaine de la récupération et du réemploi de plusieurs produits tels que les vêtements, les meubles, les jouets, les électroménagers et les vélos. Nous sommes donc très heureux que le gouvernement reconnaisse l'importance des EES en gestion des matières résiduelles et annonce un programme de financement des EES, en particulier dans le réemploi (*action 6*). Cependant, nous croyons que le montant proposé

de 10 millions de dollars est nettement insuffisant pour soutenir l'ensemble du secteur de l'ESS en environnement et assurer le développement d'une véritable filière du réemploi en économie sociale. Nous croyons aussi que le gouvernement doit s'assurer que les EES en environnement aient aussi accès à d'autres types de financement de développement de leurs activités d'entreprise, pour assurer leur viabilité à long terme.

Recommandation 4

Nous recommandons que le soutien financier annoncé pour les entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la réduction et du réemploi soit revu à la hausse afin d'assurer le développement d'une véritable filière du réemploi en économie sociale.

L'une des façons de soutenir l'important travail de réemploi des entreprises d'économie sociale est certes de faciliter leur développement économique. Le gouvernement peut jouer un rôle essentiel dans ce domaine, notamment à partir de sa politique d'acquisition d'équipements et d'attribution de contrats. Ainsi, le gouvernement entend mettre en place d'ici 2011 une politique d'acquisition écoresponsable favorisant la réduction à la source et le réemploi (*action 7*). Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour l'ensemble du réseau de l'ESS qui œuvre dans ce domaine. Considérant les objectifs environnementaux et sociaux de ces EES et leur contribution de longue date au développement durable, nous souhaitons que le gouvernement leur accorde une place importante dans l'attribution des contrats d'approvisionnement.

Recommandation 5

Nous recommandons que le gouvernement du Québec accorde une place importante aux entreprises d'économie sociale lors des contrats d'approvisionnement, compte tenu de leur engagement de longue date dans le domaine du développement durable.

Le gouvernement peut aussi jouer un rôle de chef de file auprès des municipalités et des ICI pour les amener à développer des partenariats étroits avec l'économie sociale dans le domaine du réemploi. Ainsi, les EES peuvent aider à gérer les matières résiduelles provenant des ICI. Le gouvernement et les municipalités doivent considérer les EES œuvrant en réemploi comme des partenaires privilégiés pour la gestion des matières résiduelles.

Dans le domaine des TIC, nous souhaitons que le MDDEP adopte des mesures de sensibilisation et d'information pour inciter les entreprises et institutions détentrices d'équipements pouvant être réutilisés, à les acheminer en priorité à des organisations de réemploi partenaires des municipalités ou des programmes individuels ou collectifs, plutôt qu'à des entreprises de recyclage. Il serait vraiment dommage que les organisations d'économie sociale comme Insertech, qui permettent le réemploi local des équipements informatiques à des fins éducatives et sociales, ne puissent plus avoir

accès à cette matière première. Rappelons d'ailleurs qu'en 2008-2009, 95 % des dons d'ordinateurs ayant servi au réemploi à Insertech provenaient de la cueillette chez les industries, commerces et institutions (ICI) de la région de Montréal. Notre capacité d'approvisionnement en matériel récupéré est donc essentielle à la poursuite de notre mission auprès des jeunes.

Recommandation 6

Nous recommandons que le MDDEP soutienne le développement d'une filière du réemploi en incitant les Industries, commerces et institutions propriétaires de produits pouvant être réemployés tels les équipements informatiques à faire affaire avec des organisations privilégiant le réemploi, plutôt qu'à acheminer directement leur matériel à des recycleurs.

Dans le domaine des produits informatiques, le réemploi permet de combler le fossé numérique en donnant accès à la technologie à des groupes souvent plus défavorisés. Ainsi, le matériel réemployé par Insertech est revendu à bas prix à des individus et familles à faible revenu, à des Centres de la petite enfance, à des écoles, à des organismes éducatifs, à des étudiants et à des personnes âgées. D'autres organisations travaillent également au réemploi du matériel informatique provenant principalement des ministères et des entreprises, par exemple, l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec.

Plusieurs autres produits devraient aussi être considérés comme des matières de solidarité qui permettent à des personnes à faible revenu d'avoir accès à des produits indispensables à leur bien-être. Songeons par exemple à de nombreux articles indispensables à la vie quotidienne tels que les meubles, électroménagers, vêtements, jouets, vélos. Les EES jouent un rôle essentiel à donner à une partie de la population plus défavorisée un meilleur accès à ces produits. Le gouvernement a une responsabilité en reconnaissant la fonction d'utilité sociale de ces matières de solidarité et le rôle joué par les EES dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, un objectif qui devrait être présent dans l'ensemble des ministères.

Recommandation 7

Nous recommandons que le gouvernement du Québec reconnaisse la fonction d'utilité sociale de certains produits tels que les TIC et qu'il soutienne financièrement le travail accompli par les entreprises d'économie sociale qui favorisent l'accès à ces produits pour les personnes défavorisées.

Considérant l'impact social et économique des entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi, nous croyons que le nouveau projet de politique peut constituer une excellente opportunité de consolider des organisations qui contribuent à un développement plus durable dans leur communauté et qui ont un impact positif significatif sur la lutte contre la pauvreté.

V. Approche de responsabilité élargie des producteurs

À l'action 17, le gouvernement annonce un projet de règlement permettant d'étendre la responsabilité élargie des producteurs à trois nouvelles catégories de produits dont les produits électroniques. Nous souscrivons à l'approche de responsabilité élargie des producteurs proposée dans le projet de politique. Nous sommes particulièrement heureux de constater que chaque programme mis en place devra respecter la hiérarchie des 3RV-E (art. 5, alinéa 1 du projet de règlement). Les deux seuls motifs susceptibles de permettre à un producteur de ne pas respecter cette hiérarchie, à savoir une analyse du cycle de vie (ACV) démontrant un avantage contraire ou l'absence de technologie adéquate, ne s'appliquent pas, de toute évidence, aux produits électroniques.

Des équipements électroniques comme les ordinateurs sont différents de produits tels que des lampes au mercure, par exemple. Ils peuvent aisément être réemployés et leur durée de vie peut être allongée sans qu'on doive leur faire subir un processus de transformation important. Une étude réalisée par la Ontario Electronic Stewardship montre que, dans le secteur des ICI, le roulement des appareils informatiques se faisait approximativement tous les 3 ou 4 ans, de sorte que 50 à 65 % des équipements informatiques provenant des ICI pouvaient servir au réemploi.¹ Ces équipements peuvent être réemployés par des utilisateurs ayant des besoins de performance plus modestes, après que des organisations de réemploi aient procédé à des vérifications et des mises à niveau mineures. Depuis 11 ans, Insertech a fait la démonstration de sa capacité à réemployer près de 65 % du matériel informatique récupéré.

En mettant au premier rang des priorités le respect de la hiérarchie des 3RV-E, le projet de règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises permet aux entreprises de réemploi de viser encore plus haut en termes de collaboration avec les autres acteurs québécois de la chaîne des 3RV-E et de contribuer à une meilleure gestion des déchets de la filière TIC au Québec.

Nous sommes heureux que les fabricants soient impliqués dans la démarche de récupération. Cependant, nous souhaitons éviter que ceux-ci soient tentés de négliger le réemploi en privilégiant le recyclage comme une solution qui leur paraîtrait plus simple et susceptible d'accroître leurs ventes de produits neufs. Tant le projet de règlement que le contexte québécois actuel ouvrent la voie à la création de synergies et de partenariats fructueux entre les entreprises de réemploi et les producteurs, de même qu'entre les entreprises de réemploi et les entreprises de recyclage. C'est pourquoi nous souhaitons que le MDDEP soutienne une approche de collaboration entre les entreprises de réemploi, les entreprises de recyclage et les producteurs, et qu'il joue un rôle déterminant dans la mise en place de mécanismes de surveillance des programmes pour que ceux-ci donnent les résultats désirés.

¹ Final WEEE Program Plan - 31 mars 2008, page 29.

Recommandation 8

Nous recommandons que le MDDEP mette sur pied des mécanismes de surveillance pour s'assurer que les programmes mis en place par les producteurs privilégient vraiment la hiérarchie des 3RV-E, comme le stipule l'alinéa 1 de l'article 5 du projet de règlement.

Recommandation 9

Nous recommandons que les programmes mis en place par les producteurs soient tenus de fixer des indicateurs et cibles clairs de réemploi et comportent des mécanismes concrets pour atteindre ces objectifs.

De plus, nous croyons important que les organisations qui s'occupent de réduction à la source et de réemploi soient impliquées étroitement dans la mise en œuvre et la gestion des programmes de responsabilité élargie pour s'assurer de leur apport aux programmes.

Recommandation 10

Nous recommandons que des organisations œuvrant à la réduction à la source et au réemploi fassent partie de l'Organisme chargé de mettre en œuvre un système commun de récupération et valorisation des produits électroniques afin qu'elles puissent influencer elles aussi la gestion du programme.

VI. Conclusion

Depuis 11 ans, Insertech Angus est un point de collecte pour le public et pour de nombreuses entreprises et institutions soucieuses de se départir de leurs équipements informatiques dans un esprit de développement durable. Insertech a réussi à réemployer près de 65 % de tout le matériel récupéré et à transformer 55 000 ordinateurs en des produits d'utilité sociale qui servent au développement des jeunes et de la collectivité.

Insertech Angus a démontré sa capacité à faire son travail de récupération et réemploi dans le respect des règles de l'art même s'il s'agit d'une petite organisation. C'est un bon exemple d'une organisation œuvrant au niveau local et régional qui offre un véritable service de gestion des matières résiduelles à sa communauté. Insertech offre également des activités d'information pour inviter le public à réduire à la source sa consommation inutile, à favoriser le réemploi des produits électroniques, puis à les recycler de façon écologique lorsque c'est devenu nécessaire. L'approche globale développée par Insertech Angus lui a d'ailleurs valu un Phénix de l'environnement 2009 en gestion des matières résiduelles.

Nous sommes confiants que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles permettra la consolidation et le développement des organisations d'économie sociale comme Insertech qui ont déjà une solide expérience en ce domaine et qui ont démontré leur souci du développement durable. Il s'agit d'une très belle occasion pour que les EES œuvrant en réemploi deviennent des partenaires importants des producteurs, des municipalités, des ICI et du gouvernement du Québec.

D'autres EES ont aussi démontré depuis longtemps leur contribution au développement local et régional de même de même que leur impact sur la lutte contre la pauvreté. La nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles offre donc une opportunité exceptionnelle de reconnaître l'expertise et la contribution des EES au développement durable. Cette reconnaissance passe bien sûr par un soutien financier pour leur permettre de développer leurs actions de réduction à la source et de réemploi et d'augmenter leur impact de sensibilisation auprès du grand public et des ICI. Le gouvernement peut faire des EES des partenaires privilégiés autant pour la récupération et le réemploi de ses propres équipements que pour ceux des ICI, des municipalités et du public.

Le projet de règlement sur la récupération des produits par les producteurs facilitera le développement d'un véritable secteur du réemploi dans les produits électroniques, pourvu que les conditions de mise en œuvre garantissent bien le respect de la hiérarchie des 3RV-E dans l'application des programmes individuels et collectifs développés par les producteurs. Les expériences de réemploi dans les TIC ont depuis longtemps démontré l'utilité sociale et environnementale du réemploi et l'intérêt pour le Québec de soutenir ce type d'activité.

En conclusion, Insertech Angus souhaite assurer au MDDEP, aux producteurs et autres intervenants associés son entière collaboration à la réussite de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles et du nouveau programme de responsabilité élargie de producteurs.

VII. Synthèse des recommandations d'Insertech Angus

Recommandation 1

Nous recommandons que le gouvernement s'assure que soient compilées des données fiables, distinguant clairement les chiffres de matières réemployées de celles qui sont recyclées.

Recommandation 2

Nous recommandons que les entreprises d'économie sociale spécialisées en récupération et réemploi des produits fassent partie des tables de concertation qui seront créées par le gouvernement pour favoriser la réduction à la source et le réemploi.

Recommandation 3

Nous recommandons que les analyses du cycle de vie qui seront réalisées pour une meilleure gestion des matières résiduelles permettent de comparer l'impact environnemental du réemploi par rapport au produit neuf de même que l'impact du réemploi par rapport au recyclage.

Recommandation 4

Nous recommandons que le soutien financier annoncé pour les entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la réduction et du réemploi soit revu à la hausse afin d'assurer le développement d'une véritable filière de l'économie sociale en réemploi.

Recommandation 5

Nous recommandons que le gouvernement du Québec accorde une place importante aux entreprises d'économie sociale lors des contrats d'approvisionnement, compte tenu de leur engagement de longue date dans le domaine du développement durable.

Recommandation 6

Nous recommandons que le MDDEP soutienne le développement d'une filière du réemploi en incitant les Industries, commerces et institutions propriétaires de produits pouvant être réemployés tels les équipements informatiques à faire affaire avec des organisations privilégiant le réemploi, plutôt qu'à acheminer directement leur matériel à des recycleurs.

Recommandation 7

Nous recommandons que le gouvernement du Québec reconnaisse la fonction d'utilité sociale de certains produits tels que les TIC et qu'il soutienne financièrement le travail accompli par les entreprises d'économie sociale qui favorisent l'accès à ces produits pour les personnes défavorisées.

Recommandation 8

Nous recommandons que le MDDEP mette sur pied des mécanismes de surveillance pour s'assurer que les programmes mis en place par les producteurs privilégient vraiment la hiérarchie des 3RV-E, comme le stipule l'alinéa 1 de l'article 5 du projet de règlement.

Recommandation 9

Nous recommandons que les programmes mis en place par les producteurs soient tenus de fixer des indicateurs et cibles clairs de réemploi et comportent des mécanismes concrets pour atteindre ces objectifs.

Recommandation 10

Nous recommandons que des organisations œuvrant à la réduction à la source et au réemploi fassent partie de l'Organisme chargé de mettre en œuvre un système commun de récupération et valorisation des produits électroniques afin qu'elles puissent influencer elles aussi la gestion du programme.